



**Le Président**

lettre recommandée avec A.R.

Le **27 JUIN 2019**

Dossier suivi par : Jérôme HENRI-ROUSSEAU  
T 04 34 22 74 40  
jerome.henri-rousseau@crtc.ccomptes.fr

Réf. : GR / 19 / 1350  
CB n° 2019-34-023-1 et n° 2019-34-023-2

**Objet :** Saisine de la chambre régionale des comptes  
Articles L. 1612-5 et L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales

**P.J. :** 2

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre de notification, les avis rendus par la chambre régionale des comptes le 24 juin 2019 à la suite de la saisine du préfet du 22 mai 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président et par délégation,  
la Présidente de la deuxième section,**

**Hélène MOTUEL-FABRE**

Monsieur le Maire  
de la commune de Saint-Chinian  
HÔTEL DE VILLE  
BP 15  
34360 SAINT-CHINIAN